



LES TUMULI

DES TOMBES PRIVILÉGIÉES ET GRANDIOSES



Monticules de terre d'ampleur variable, les tumuli ont été érigés pour couvrir une sépulture, le plus souvent enfouie sous le niveau du sol. La *Civitas Tungrorum* (Cité des Tongres) – territoire qui inclut la Hesbaye, donc notre région –, en compte un nombre particulièrement important, mais n'en a pas l'exclusivité, puisque ces tertres se rencontrent dans toutes les provinces du nord de l'Empire romain.

Érigés au cours du Haut Empire (2^{ème} moitié du I^{er} s. avant J.-C. à la 1^{ère} moitié du III^e s.), mais surtout durant le II^e s., ces tumuli bien souvent imposants sont fréquemment implantés le long des axes routiers, sur des promontoires naturels, afin d'être vus de loin. Symboliquement, leur masse signifie le rang élevé et le pouvoir du défunt qu'ils abritent. Ceux de Glimes et d'Hottomont sont chez nous les plus connus – ce sont aussi les mieux conservés –, mais ils n'étaient pas les seuls.

Depuis toujours, les tumuli ont éveillé la curiosité de leurs contemporains, suscitant de multiples intrusions et pillages, depuis bien longtemps d'ailleurs. Ainsi, la tradition attribue aux troupes françaises, guerroyant dans nos régions durant les XVII^e et XVIII^e s. – Ramillies est un célèbre champ de bataille –, les puits qui ont perforé verticalement certains tertres, ayant entraîné cette dépression caractéristique en entonnoir qui marque quelques-uns d'entre eux. Mais c'est essentiellement à partir de la 2^{ème} moitié du XIX^e s. que les tumuli ont fait l'objet de « fouilles », dont le principal attrait était de découvrir un éventuel mobilier, au détriment d'une connaissance approfondie des pratiques funéraires. Par ailleurs, dans un contexte militaire, leur fonction stratégique n'est pas mince, comme du reste l'est celle de la chaussée Brunehaut : promontoire qui permet un tour d'horizon visuel pour les tumuli, et axe de pénétration pour l'ancienne voie romaine.

DESTINATION DES TUMULI

Bien que les récits légendaires aient durablement ancré l'attribution des tumuli à des chefs militaires, ces tertres signalent en réalité la tombe à incinération d'un riche propriétaire terrien – ou celle de sa femme –, qui était peut-être un ancien légionnaire romain démobilisé, installé dans nos régions. De fait, la relation entre tumulus et villa implantée dans son environnement immédiat a été fréquemment mise en évidence; il en est ainsi à L'Écluse. Le mobilier funéraire est souvent riche, plutôt civil et d'usage quotidien.



LES RITES FUNÉRAIRES

En matière de pratiques funéraires enfin, c'est l'incinération qui est de mise chez les Romains, du moins jusque entre la fin du II^e s. et le début du III^e s., bien qu'il y ait des différences entre milieu rural et urbain. Dans ce rite, une distinction s'opérait entre deux procédés : le *bastum*, sur lequel était incinéré le défunt; et qui lui tenait lieu de sépulture; et l'*ustrina*, lieu d'incinération d'où étaient retirés les résidus calcinés pour les inhumer ailleurs, à proximité immédiate ou non, et éventuellement disposés dans une urne. Sépulture et mobilier funéraire n'étaient pas systématiquement centrés sous le tertre. S'il y a un caveau (ce qui n'est pas obligatoire), la fosse qui lui est destinée est enfouie à une profondeur très variable : seulement 0,60 m à Glimes, contre 1,70 m à Herbais. Celle-ci pouvait aller jusqu'à 4 m ailleurs.



Certains tumuli, comme ceux de Glimes et d'Hottomont, étaient circonscrits d'un muret périphérique. Lorsqu'il survit, il permet de connaître immédiatement le diamètre du tertre. Il est, pour les deux tumuli précités, de 50 m approximativement. Leur construction, mobilisant une main-d'œuvre proportionnelle à l'ampleur du tertre, s'étalait sur une courte période. Une estimation du volume de terre montre que quelque 6000 m³ ont été empilés, par paliers successifs soigneusement damés. D'autres sont aujourd'hui de taille plus réduite, comme ceux d'Herbais ou de L'Écluse, et ne sont pas équipés de mur circulaire périmétrique.

PHYSIONOMIE ANCIENNE DES TERTRES

Repère dans le paysage, leur physionomie contemporaine est quelque peu tronquée puisque leur apparence ancienne devait prendre la forme d'un cône simplement piqué d'un arbre – à la manière, depuis peu, de celui de Glimes –, d'un mât ou d'une pomme de pin sculptée, et non revêtir cette silhouette hérissée de bois à l'instar de celui d'Hottomont.

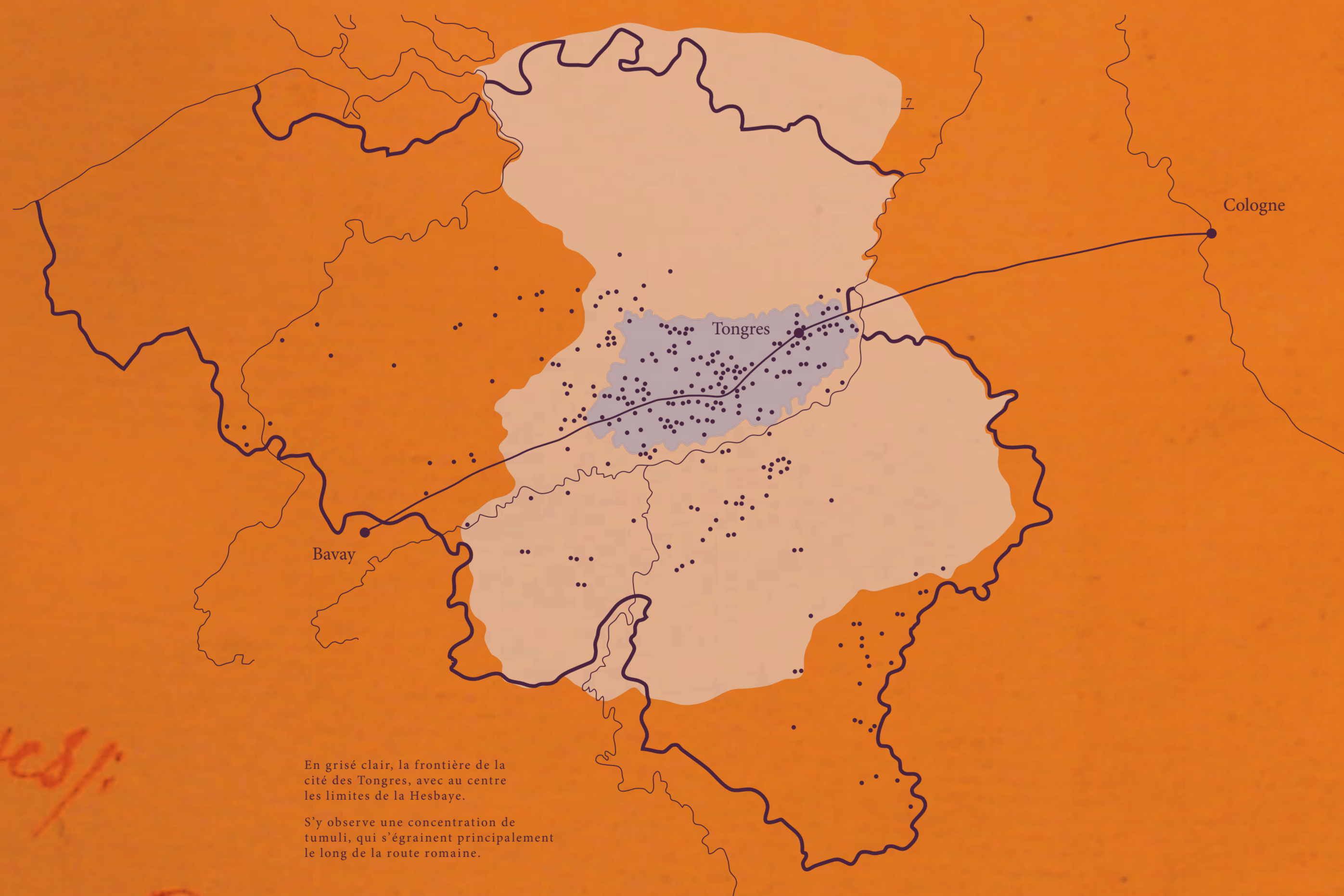
UNE DESCRIPTION DES TUMULI AU XVII^e S.



En 1615, Philippe de Hurgès mentionne les tumuli qui s'égrènent le long de la route Bavay-Tongres qu'il emprunte; il paraît impressionné par leur nombre, et en souligne la fonction signalétique dans le paysage : [...] Il y a de grandes mottes de la même estoffe et faites au même temps que le furent ces levées [les routes] [...] tellement élevées en une pointe ou deux, et mise en assiette si avantageuse, que de l'une on en découvre toujours deux autres, grande commodité pour les allant et les venant qui, par ce secours, ne pourraient perdre ces chemins, mesmes estans couverts de neiges, pour estre ces mottes situées tout joignant à iceluy [...].

Plus loin : Il y a de ces mottes qui touchent les chaussées; les autres en sont eslongnées de trente, quarante et cinquante pas, ce qui fut fait pour les placer en assiette haute et avantageuse, à fin qu'on les reconnoist de tant plus loing [...]. Et plus loin encore : [...] Les mottes servent encore à ceux du voisinage [...] et à ceux qui cherchent les levées [les routes] ou qui sont perdus ou esgarez en leur chemin, en sorte que, les voyants, ils se reconnoissent aussitost et voient où ils doivent tirer, si bien que si l'on n'est sot, yvre ou aveugle, on ne se peut perdre ny fourvoyer, de jour ou au clair de la lune, en ces cartiers. Et, ce qui arrive fort rarement, si, estant sus les levées, on ne void l'autre motte au cartier vers lequel on veut tirer, il ne faut que monter

au sommet de la première qui se présente, d'où sans faute on void pour le moins deux autres mottes, l'une au lieu d'où on vient, l'autre au lieu où on tend; et y a des mottes si eslevées que l'on en découvre la cime de plus de six ou sept autres. Au surplus, elles ne sont posées en distance en distance esgale; les unes des autres, ains selon que la nécessité des lieux sembloit, le requérir à raison de leur assiette, sçavoir les monts ou les vallées; aucunes sont séparées de l'estendue de demie lieue seulement.



En gris clair, la frontière de la cité des Tongres, avec au centre, les limites de la Hesbaye. S'y observe une concentration de tumuli, qui s'agrèment principalement le long de la route romaine.

1. Tumulus de Glimes
2. Tumulus d'Hottomont
3. Tumulus de Glimes, 1981 (IRPA, n°g. 257-17)
4. Fouille du tumulus d'Hottomont, 1908 (IRPA, n°g. E32140)
5. Cinqans de tumuli le long de la route romaine Bavay-Cologne; Illustration des Mémoires de Philippe de Hurgès - XVII^e s. (BNF, Manuscrits occidentaux, Français 962, f°10)
6. Tumulus de Glimes. Plan (détail) intitulé « Carte des terres nobles Glimes », en 1722, signé P. Hamart, reproduit sous (GAG, Cartes et plans, n° 7110)
7. Répartition des tumuli dans la Belgique contemporaine (d'après Cl. Massart)

LES TUMULI, UN MYSTÈRE POUR NOS LOINTAINS AÎNÉS

Plusieurs explications légendaires, très anciennes, qui d'ailleurs s'enchaînent ou s'interpénètrent, tentent de fournir une interprétation justifiant l'existence des tumuli. Parmi celles-ci, l'historiette que voici est certainement la plus célèbre. Lors d'une bataille entre Romains et Barbares, le chef militaire romain est tué. Ses hommes avant décidé de lui offrir une sépulture digne de son rang, ils l'enterrent sous un tertre. Ce dernier aurait été érigé en emplissant soit leur casque, soit leur bouclier, qu'ils ont déversé sur la dépouille. C'est de ce récit que dériverait une justification (imaginaire) de l'existence du tumulus d'Hottomont, qui abriterait le corps du chef militaire Hottomont...

Mais pour certains, Brunehaut – à qui revient déjà la création de la route Bavay-Cologne –, serait ici aussi intervenue. C'est ainsi qu'en 1615, dans son récit de voyage, Philippe de Hurgès retranscrit une explication – fort imagée – qui lui aurait été confiée pour prouver l'attribution des tumuli à la reine mérovingienne, sans qu'il y croie d'ailleurs vraiment : Les paysans des confins de Liège et de Brabant [...] nous firent rire, disants que les mottes dont je viens de parler avoient esté eslevées par Brunchault pour tesmoigner à la posterité que ces levées et belles chaussées estoient ouvrage de femme porte-motte, et non d'homme, pource que ce sexe ne diffère du nostre que par mottes qui sont les tétins et la nature, parties plus estimées de tant qu'elles sont plus eslevées. L'on en croye ce qu'on voudra, j'en ay dit mon opinion; mais ceste raison rurale la conforte encore, pour tesmoigner que c'est une œuvre de femme, et non d'homme; une œuvre de la mesme Brunchault [...].

Tombe à glime



Chemin de glime

Seigneur

26 m

2 gme

